

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres présents : 14

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 20

Pour : 16
Contre : 1
Abstention : 3

Présents

JP. CULOS, F. GARRIGUES, C. DEBONS, S. MAZAS, E. UMUTESI, C. SCHIFANO, F. ESTEVES, C. CLERGEAU, D. DOUMERC, JF MULLER, O. RACAUD, RM. MARTINEZ FUENTE, H. DUTKO.

Date de la convocation

03/04/2024

Absents excusés

A. SECULA, C. PAVAILLER, C. ROMERO, A. CIERCOLES, MJ. SCHIFANO, A. CERCLIER, M. PLANA, A. TAHRI, S. PRADELLES, JC MALTHE, M.E. RAYSSAC ORRIT, I. CERÉ, JC. LAPASSE,

Date d'affichage

03/04/2024

Pouvoirs

C. PAVAILLER à C. DEBONS | MJ SCHIFANO à C. SCHIFANO
JC. MALTHE à C. CLERGEAU | JC. LAPASSE à RM MARTINE
S. PRADELLES à JP. CULOS | FUENTE
A. TAHRI à P. PLICQUE

Objet de la délibération n° 29-2024

Finances Publiques - Approbation du Budget Primitif – Exercice 2024

M. Francis GARRIGUES a été nommé secrétaire

Délibération n° 07

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'Assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice.

Considérant l'obligation de respecter les grands principes budgétaires à savoir unité, annualité, équilibre, universalité et sincérité.

Sachant que le vote du budget se fait par nature c'est-à-dire par chapitre sur la section fonctionnement et par chapitre et opération sur la section d'investissement, il est proposé au Conseil municipal le Budget primitif suivant pour l'exercice 2024 :

DEPENSES + RAR		RECETTES + RAR	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre 011 – Charges à caractère général	2 026 189.32€	Chapitre 70 – Produits des services	465 000.00€
Chapitre 012 – Charges de personnels	1 930 000.00€	Chapitre 73 – Impôts et taxes	296 000.00€
Chapitre 014 – Atténuation de charges	0.00€	Chapitre 731 – Fiscalité locale	2 043 050.00€
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes	422 398.90€	Chapitre 74 – Dotations et participations	1 407 007.75€
Chapitre 66 – Charges financières	51 518.03€	Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	92 000.00€

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture le : 11 AVR. 2024

Et publication ou notification du : 12 AVR. 2024

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	5 000.00€	Chapitre 77 – Produits exceptionnels	2 500.00€
Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions	5 000.00€	Chapitre 013 – Atténuations de charges	44 779.00€
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section	250 000.00€	Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section	7 257.21€
		Chapitre 002 – Excédent reporté	332 512.29€
TOTAL	4 690 106.25€	TOTAL	4 690 106.25€
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre 16 – Emprunts et Dettes	111 200.00€	Chapitre 10 – Dotations et fonds divers	802 704.72€
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	(RAR) 4 656€ + 45 000.00€	Chapitre 13 – Subventions d'investissement	(RAR) 580 653.57€
Chapitre 204 – Subvention d'équipement	34 000.00€	Chapitre 16 – Emprunt et cautionnement	1 000.00€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	(RAR) 19 089€ + 461 981.00€	Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section	250 000.00€
Chapitre 23 – Immobilisations en cours			
Op 168 – Espace intergénérationnel	7 115.00€		
Op 169 – Création d'un groupe scolaire à Fn Caravelle	600 000.00€		
Op 170 – Aménagement carrefour gendarmerie	25 110.00€		
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section	7 257.21€		
Chapitre 001 – Déficit reporté	318 950.08€	Chapitre 001 – Excédent reporté	0.00€
TOTAL	1 634 358.29€	TOTAL	1 634 358.29€
TOTAL CUMULE	6 324 464.54€	TOTAL CUMULE	6 324 464.54€

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M57 ;

CONSIDERANT l'affectation de résultat ;

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaire en date du 26 février 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à 1 CONTRE, 3 ABSTENTIONS et 16 POUR.

- ADOPTE le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,